



Compte Rendu de séance Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 25 janvier 2016 à 20h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Urbanisme

- Dénomination du chemin dans le Programme *Le Domaine du Moulin*, lieu-dit Les Pendants

Finances

- Indemnité représentative de logement des instituteurs
- Dotation départementale de fonctionnement aux associations d'intérêt local
- Fixation des tarifs pour occupation du domaine public

Délibérations budgétaires

- Affectation anticipée des résultats 2015
- Impôts directs locaux – vote des taux 2016
- Vote du budget communal de l'exercice 2016
- Adoption de l'annexe budgétaire relative aux organismes de regroupement

Approbation du compte rendu du 17 décembre 2015

Point sur les travaux métropolitains et territoriaux

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Présents : Mmes Sophie DEL SOCORRO, Noëlle JEANNOLLE, et MM. Lionel GARNIER, Jean-Luc POUGET et Philippe NAHON, Adjoints ;

Mmes MM. Eric BAUDE, Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Bernard CHEVILLON, Véronique FLAMAND, Marie-Claire GUALLARANO (arrivée en cours de séance), Jacqueline HADJHAMOU, Joël HANSCONRAD, Claudine KESSLER, Jean-Claude LE GALL, Shaun MALONEY, Karen NABETH, Magalie RICHARD, Conseillers ;

Absents représentés : Martine THIRROUEZ représentée par Lionel GARNIER, Christophe VINCENT représenté par Magali RICHARD, Anne DERIVET représentée par Marie-Claire GUALLARANO (arrivée en cours de séance), Philippe DINAY représenté par Philippe NAHON, Brigitte D'HUY-ROUX représentée par Sophie DEL SOCORRO, Seynabou SOW représentée par Vincent BEDU

Absent : Valérie MAYER-BLIMONT, Laurent REBEQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Claudine KESSLER a été élue secrétaire de séance, Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

URBANISME

Dénomination du chemin dans le Programme *Le Domaine du Moulin*, lieu-dit Les Pendants

Considérant que le chemin qui dessert le programme immobilier *Le Domaine du Moulin*, lieu-dit des Pendants, sous forme d'impasse, à partir de la rue de la Libération, doit être baptisé, Monsieur le Maire propose le nom suivant : Impasse du Moulin, nom du lieu-dit apparaissant sur des cartes du 19^{ème} siècle de la Commune, avant le lieu-dit du Haut des Pendants.

Monsieur BAUDE demande pourquoi cette question n'a pas été abordée lors de la Commission d'Urbanisme du 15 décembre 2015. Monsieur NAHON répond qu'à cette date, la question n'avait pas encore été soulevée.

Monsieur BEDU demande pourquoi nous ne conserverions pas le nom actuel du Chemin du Haut des Pendants, Madame de LA PERRIERE considère que cela a un sens historique et qu'il ne devrait pas être changé.

Monsieur BAUDE considère que cette proposition de nom est le nom du programme de Nexity ; Monsieur NAHON rappelle que le moulin est l'ancien nom du lieu-dit apparaissant sur des cartes et que c'est lui-même qui avait proposé à Nexity d'appeler ainsi le Programme immobilier.

Monsieur BEDU ajoute qu'il faudrait modifier le cadastre et que ce changement coûtera cher.

[Quoi qu'il en soit, le nom a changé puisque le chemin est devenu impasse. Par ailleurs, le changement du nom d'une voirie ne génère aucun coût pour la Commune].

Monsieur le Maire accepte de proposer au Conseil Municipal le nom d'*Impasse du haut des Pendants*.

Madame DEL SOCORRO demande qu'il soit procédé au vote à main levée. Monsieur le Maire accepte la proposition de vote à main levée, ce qui est la pratique usuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 7 voix contre, 4 abstentions), décide de baptiser le chemin qui dessert le programme immobilier *Le Domaine du Moulin*, lieu-dit des Pendants, sous forme d'impasse, à partir de la rue de la Libération : Impasse du Haut des Pendants.

FINANCES

Indemnité représentative de logement des instituteurs

Vu la décision du Comité des Finances Locales (CFL) du 6 novembre 2012 fixant le montant annuel unitaire nationale de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) à 2 808 €,

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'Education Nationale du 26 février 2013,

Vu l'arrêté préfectoral de 2015 fixant le taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement à allouer aux instituteurs à 220.64 € et indiquant que ce montant est majoré de

d'un vendeur ambulant de fruits et légumes de disposer d'un emplacement. Madame de LA PERRIERE demande où l'emplacement sera situé ; Mesdames DEL SOCORRO et RICHARD répondent que le dossier est en cours d'étude.

Monsieur HANSCONRAD demande s'il est obligatoire de faire payer l'occupation de l'espace public. Monsieur le Maire répond que cela est en effet obligatoire. Monsieur HANSCONRAD demande s'il est possible d'établir des tarifs différents pour les petits commerces et les plus grosses entreprises ; il considère que cela aurait été intéressant d'en débattre en commission. Monsieur BAUDE suggère de différencier les activités répondant à un intérêt général ou pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs ci-dessous et précise que cette nouvelle tarification est applicable à partir du 1^{er} février 2016.

Ventes ambulantes et régulières (au moins 1x/semaine)	3,25 €/jour
Ventes ambulantes et occasionnelles	23 €/jour
Palissades, bennes, baraques, emprises de chantier	5 €/jour

Délibérations budgétaires

Affectation anticipée des résultats 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 17 décembre 2015 portant débat d'orientations budgétaires,

Vu l'article L2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget, de manière anticipée, c'est à dire sans attendre le vote du compte de gestion et compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur,

Vu les états constatant les résultats par anticipation signés par Madame la Trésorière de Chennevières sur Marne le 25 janvier 2016,

Les résultats de l'exercice 2015 sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

- Recettes de fonctionnement :

Dotation Globale de Fonctionnement : diminution de 100 000 € entre 2014 et 2015

- Dépenses de fonctionnement :

Une baisse globale 0,2 % de la section.

Une baisse de 2,5 % du Chapitre 11, charges à caractère général (24,15% des dépenses réalisées)

Une baisse de 0,57 % du Chapitre 12, charges du personnel (40,05 % des dépenses réalisées)

Une baisse de 8,72 % du Chapitre 14, prélèvements de l'Etat (dégrèvement demandé et obtenu de l'amende SRU pour l'exercice 2015)

La section d'investissement a été présentée tant en recettes qu'en dépenses.

Vu les résultats de fonctionnement s'établissant comme suit :

+ 1 020 749,54 €

Vu les résultats d'investissement s'établissant comme suit :

+ 140 746,09 €

Monsieur HANSCONRAD s'interroge sur les marges importantes qu'il constate entre les prévisions budgétaires votées début 2015 et les réalisations effectives constatées à la fin de l'exercice 2015 inférieures aux prévisions. Il considère que de telles marges facilitent un excédent d'1 000 000 €. Monsieur le Maire explique que la différence entre les prévisions et les réalisations n'a pas d'effet sur les résultats, lesquels sont la différence entre les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Monsieur BAUDE souhaite faire un feedback sur une formation en finances publiques qu'il a suivi avec Monsieur BEDU (formation prise en charge par la Commune à leur demande) : il rapporte qu'un expert a déclaré que notre collectivité est surfiscalisée, compte trop de ressources humaines et ne réalise pas assez d'investissements. Madame JEANNOLLE demande à partir de combien d'exercices cette conclusion a été tirée, il ressort de la discussion que c'est à partir des chiffres d'un seul exercice, sans qu'il ne soit précisé s'il s'agissait des résultats 2014 ou des prévisions 2015.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce genre d'analyses rapides sans connaissance de notre strate et de notre milieu local n'est pas fiable.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour, 6 voix contre : Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW), décide d'affecter par reprise anticipée les résultats 2015 comme suit :

1. 450 000,00 € en recettes de fonctionnement à l'article budgétaire 002
2. 570 749,54 € en recettes d'investissement à l'article budgétaire 1068
3. 140 746,09 € en recettes d'investissement à l'article budgétaire 001

Impôts directs locaux – vote des taux 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances 2016,

Considérant que la Commune n'a pas encore reçu l'état 1259 de notification des bases d'imposition pour 2016,

Considérant que les taux d'imposition doivent être fixés en même temps que le vote du budget,

Monsieur HANSCONRAD note que depuis le DOB de décembre 2015, une réduction de la dotation au CCAS a été réalisée mais il demande si d'autres économies pourraient être réalisées. Il constate que la somme de 100 000 € est inscrite en dépenses d'investissement à titre d'études, qu'une marge de 86 000 € est inscrite dans le chapitre des frais de personnel. Monsieur le Maire répond que les frais d'étude sont liés aux futurs projets d'investissement dans le domaine de la voirie et des bâtiments publics.

Monsieur HANSCONRAD et Monsieur BAUDE estiment que le % d'augmentation est trop élevé et que des économies pourraient être réalisées.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (19 voix pour, 6 voix contre : Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW), fixe les taux 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 22,46 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,14 %

Vote du budget communal de l'exercice 2016

Vu la délibération du 17 décembre 2015 portant Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu la délibération n° 05-2016 du 25 janvier 2016 portant affectation anticipée des résultats 2015,

Après s'être fait présenter le projet de budget primitif 2016, tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, chapitre par chapitre,

Monsieur BEDU constate qu'aucune nouvelle caméra de vidéo-protection n'est inscrite au budget. Monsieur POUGET répond que le programme est suspendu jusqu'à l'arrivée de la fibre afin d'éviter un nouvel investissement au moment de la fibre.

Sur le plan de la sécurité, Monsieur le Maire informe que l'équipe municipale examine la possibilité d'adhérer à Mairie Vigilante.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (19 voix pour, 6 voix contre : Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSTRONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW) adopte le budget primitif 2016 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- section de fonctionnement : 5 764 000.00 €
- section d'investissement : 1 937 000.00 €

Monsieur BAUDE précise qu'ils votent contre la section de fonctionnement et pas la section d'investissement. Monsieur le Maire rappelle que le vote a une valeur globale.

Adoption de l'annexe budgétaire relative aux organismes de regroupement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°07-2016 du 25 janvier 2016 portant adoption du budget primitif 2016,

Vu le montant de 385 000 € affecté à l'article 6554,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les participations aux organismes de regroupement telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

SIVOM balayage et nettoyage	29 000,00 €
SI Lycée Limeil-Brévannes	18 500,00 €
SI Maison de retraite du Colombier	565,00 €
Office National des Forêts	3 447,00 €
SIPE	332 000,00 €
CIG Petite Couronne	525,00 €
SAF 94	880,00 €
TOTAL	384 917,00 €

Approbation du compte rendu du 17 décembre 2015

Madame JEANNOLLE se retire et donne son pouvoir à Monsieur GENDRONNEAU.

Monsieur HANSCONRAD indique qu'il s'appuie sur le Rapport de l'Observatoire des Finances Locales 2015, mine d'informations notamment sur les frais de personnel.

Madame de LA PERRIERE apporte les modifications suivantes au compte-rendu du 17 décembre 2015 :

Page 12, après le paragraphe : *Monsieur HANSCONRAD exprime que le groupe EPS n'est pas opposé à ce que la procédure de révision continue mais que ses membres ne sont pas satisfaits du mode opératoire.*

Ajouter : « Madame de LA PERRIERE précise que les élus du groupe EPS ont été amenés à s'abstenir sur ce point parce qu'ils ont demandé à Monsieur le Maire la suspension momentanée de la procédure de révision du PLU suite à la présentation très décevante qui en a été faite lors de la réunion publique du 10 décembre 2015 et qu'ils veulent rester cohérents avec leur démarche ».

- page 12, dernier paragraphe, ajouter au début du premier tiret : « Monsieur le Maire reconnaît que ce fut une piètre présentation et qu'il aurait mieux valu faire appel à quelqu'un d'autre pour commenter la présentation. Cependant, » *Monsieur le Maire considère que le cabinet ING ESPACES n'a commis aucune erreur technique* « mais qu'il n'a su à aucun moment se mettre à la portée du public ».
Après débriefing de la réunion publique par la municipalité, la conclusion a été qu'une présentation par l'équipe municipale aurait été plus dynamique mais le contenu n'aurait pas été différent.
- Monsieur le Maire a déjà annoncé le 10 décembre qu'il y aurait une « troisième » (et non seconde) réunion publique.

Monsieur BEDU affirme qu'il s'inscrit en faux par rapport au fait qu'il aurait donné un avis favorable à une augmentation des impôts lors de la réunion de la Commission des Finances en novembre 2015. Il dit avoir répondu à une question de Monsieur le Maire lui demandant son avis sur la proposition d'augmenter les impôts : il dit avoir répondu qu'il n'était pas favorable à cette proposition mais que s'il devait être à la place de Monsieur le Maire, il ferait une augmentation importante.

Sous réserve de ces remarques, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

Point sur les travaux métropolitains et territoriaux

La CCPB a disparu le 31 décembre 2015 et le Territoire T11 est né le 1^{er} janvier 2016.

L'élection du Président et la désignation des Vice-Présidents auront lieu fin janvier début février.

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Monsieur POUGET informe que les travaux Chemin des Vignes avancent bien. Monsieur BAUDE demande si le planning est respecté, Monsieur POUGET répond que la réalisation des travaux est conforme aux délais prévus.

Monsieur NAHON explique que le Territoire est désormais associé au travail de révision du PLU. Monsieur le Maire informe qu'il en est de même pour la procédure de renouvellement de la DSP Eau.

Messieurs HANSCONRAD et BAUDE demandent si le calendrier de révision du PLU sera tenu. Monsieur le Maire répond qu'en principe oui mais que de facto, la transmission de la compétence au Territoire devrait décaler quelques étapes.

Madame DEL SOCORRO informe qu'il était interdit de déplacer le véhicule brûlé rue de Lésigny avant le passage de l'expert, qu'il a toutefois été retiré sur intervention de la mairie en raison de la dangerosité, que la municipalité s'est donc impliquée dans la gestion contrairement à ce qu'elle a pu lire. Elle rappelle que dans le cadre de la réglementation, on ne peut pas toujours intervenir.

La séance est levée à 23h15.

Jean-Claude GENDRONNEAU
Maire de SANTENY

Claudine KESSLER
Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal